
Envoyé: 19 octobre 2020 11:52
Objet: TR: accès gym, spa etc

On Friday, October 16, 2020, 10:38:21 a.m. EDT, Martine Pageau <martine.pageau@msss.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour

Nous sommes conscients des inconvénients engendrés par la deuxième vague de COVID-19. À cet effet, le gouvernement du Québec doit mettre en place des mesures sanitaires qui sont applicables à l'ensemble des régions qui sont au niveau d'alerte maximal (zone rouge), notamment en matières de spas, salles d'entraînement et sauna. Pour cette raison, l'interdiction est également en vigueur pour les immeubles à condominium.

Ces mesures sont effectives jusqu'au 28 octobre. La situation sera réévaluée par la suite, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Nous vous invitons à suivre l'évolution de la situation, en consultant la page web suivante :
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/#c70162>.

Pour toutes questions complémentaires à la présente demande, bien vouloir les adresser à nouveau à la boîte DGSP-COVID-Validation.

Cordialement,

Martine Pageau

Directrice

Direction générale de santé publique